

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 11 novembre 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Pier-Luc Chayer,	membre représentant la communauté
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M. Kevin Pelletier,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Marie-Josée Tremblay,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Anne-Claire Robert,	membre représentant la communauté
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Jaymee Lafave a motivé son absence.

Invités :

M Jean Bourassa, coordonnateur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Mélanie Dufort, coordonnatrice, Bureau des communications
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. Dominic Parent, directeur adjoint, Service des ressources éducatives – FP/FGA
M. Ghislain Tovor, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-531/SSGAJ)

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. **Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**
 - 6.1. Adoption du rapport annuel 2024-2025
 - 6.2. Dépôt des états financiers du 30 juin 2025
 - 6.3. Projet - *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2026-2030 (PRIÉ)* – autorisation de la consultation
 - 6.4. Présentation des résultats de juin 2025
 - 6.5. Désignation d'un membre représentant le personnel professionnel non enseignant au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026
 - 6.6. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2025
7. **Information de la présidente ou du directeur général**
8. **Divers**
9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Kevin Pelletier.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025 (RCA-532/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Kevin Pelletier de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025 (RCA-533/SSGAJ)

M. Kevin Pelletier **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Marie-Josée Lebel : Équité entre les différents programmes à l'École polyvalente Saint-Jérôme. Mécanismes en place dans le contexte actuel de coupures budgétaires. Proposition d'un comité de travail.

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – Le 23 septembre 2025

Comité de vérification – volet RARC – N/A

Comité de vérification – Le 4 novembre 2025

Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 (RCA-534/DG)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit préparer, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* RLRQ c. I-13.3, un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire notamment de la réalisation de son PEVR;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Viviane Drapeau d'adopter le rapport annuel 2024-2025 le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2025-2026-02** et de transmettre ce dernier au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Adopté

6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU 30 JUIN 2025 (RCA-535/SRF)

CONSIDÉRANT que le directeur général doit soumettre, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le secrétaire général a donné un avis public sur la date, l'heure et le lieu de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis au ministère de l'Éducation du Québec les états financiers annuels du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et le rapport de l'auditeur indépendant à la date d'échéance et dans la forme qu'il détermine;

CONSIDÉRANT l'étude détaillée effectuée par le comité de vérification;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers en séance publique;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin d'adopter à titre de dépôt les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant soumis par le directeur général le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du centre de services scolaire sous la cote **CA2025-2026-03**.

Adopté

6.3. PROJET - PLAN DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES ET DES ÉLÈVES 2026-2030 (PRIÉ) AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-536/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) d'adopter annuellement un plan de répartition des immeubles et des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de répartition des immeubles et des élèves* fait état de l'augmentation de clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRDN entend optimiser l'utilisation de son parc immobilier afin d'assurer une place pour tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espace ont été accordés et que des travaux sont en cours et/ou se réaliseront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espace ont été demandés et que le CSSRDN est en attente des autorisations;

CONSIDÉRANT QUE le projet du *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2026-2030* a fait l'objet d'une analyse rigoureuse en prenant en considération les enjeux liés au transport, aux capacités d'accueil, aux prévisions ministérielles, à l'étendue du territoire, à l'optimisation des locaux et aux ajouts d'espace;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation du *PRIÉ* permet au CSSRDN de favoriser sa mission éducative;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera l'objet d'une démarche de consultation, du 12 novembre au 12 décembre 2025, auprès des différentes instances (écoles, centres, villes et municipalités) dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Viviane Drapeau d'autoriser la tenue de la consultation concernant le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2026-2030* du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2025-2026-04**.

Adopté

6.4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE JUIN 2025

Pour information

6.5. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL PROFESSIONNEL NON ENSEIGNANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR LA DURÉE NON ÉCOULÉE DU MANDAT SOIT JUSQU'AU 30 JUIN 2026 (RCA-537/SSGAJ)

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Martine Bertrand le 3 septembre 2024, et ce, avant la fin de son mandat qui arrivera à terme le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*¹ ainsi que le *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été donné au personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire pour la désignation d'un membre représentant ce personnel, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026, et ce, conformément au processus de désignation prévu par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le membre du personnel professionnel non enseignant est désigné par et parmi les membres du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de deux affichages consécutifs, le 15 avril 2025 et le 5 mai 2025 le centre de services scolaire n'a reçu aucune candidature pour le poste à pourvoir comme membre représentant le personnel professionnel non enseignant, et ce, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un affichage au mois d'octobre dernier suivant la formation des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026, le centre de services scolaire n'a reçu aucune candidature pour le poste à pourvoir comme membre représentant le personnel professionnel non enseignant, et ce, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin :

De sursoir au processus de comblement de la vacance de ce poste et de procéder de nouveau à son affichage au cours du mois d'avril 2026 lors du processus de désignation pour tous les membres ayant une fin de mandat le 30 juin 2026.

Adopté

¹ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3

La version officielle du procès-verbal ne sera disponible que suivant son adoption par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) lors de sa prochaine séance

6.6. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AOÛT ET LE 30 SEPTEMBRE 2025

Pour information

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-538/SSGAJ)

M. Pier-Luc Chayer **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 40.

Adopté

Présidente

Secrétaire